

Présentation du
mémoire

Dignité humaine dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

Quelle dignité et quels droits pour un développement humain intégral à la lumière du personnalisme de Jacques Maritain et de Jean Paul II ?

Révérends pères, chers frères et sœurs,

Permettez-moi de rendre grâce au Seigneur pour cette expérience d'étude faite à Institut Catholique de Toulouse. Je voudrais remercier à l'occasion le diocèse de Toulouse, l'Abbé François MONIER, et vous tous, paroissiens des ensembles paroissiaux Auterive et Cintegabelle pour votre accueil, votre amitié et votre soutien qui m'ont permis de mener à bien cette étude. Le travail que j'ai réalisé est certes personnel, mais sans votre accueil, votre soutien, vos encouragements et vos prières pour moi, il me serait difficile voire impossible de le réaliser. Si je l'ai fini en un temps record, c'est aussi parce que j'ai bénéficié des moyens nécessaires et des conditions de travail favorables. Je vous suis très reconnaissant pour cela.

Je commence cette présentation par une série d'interrogations tirée d'un livre : *Devenir vraiment soi-même*, Itinéraire d'un développement personnel chrétien, de Tanguy-Marie POULIQUEN, mon directeur de mémoire aux Editions des Béatitudes (que je vous recommande fortement) 2^e éd. pp. 17-18. « L'individualisme ambiant ne conduit-il pas à l'isolement mortifère ? Comment l'individuation légitime portée par une pensée libérale peut-elle dériver en solitude qui tue ? La soif d'être soi-même dans ce contexte a-t-elle un sens ? Peut-on développer ses capacités individuelles sans s'autodétruire socialement ? Et Dieu dans tout cela ? Le développement intégral chrétien de la personne n'est-elle pas réponse à toutes ces questions ? »

L'auteur dit dans ce livre que la réponse à toutes ces questions nous renvoie d'abord à nous faire l'écho d'un contexte culturel bien précis : le nôtre. Effectivement, c'est notre contexte, et plus encore mon contexte particulier qui m'a conduit à ce thème des droits de l'homme. En effet, ayant assumé dans mon diocèse le ministère de coordonnateur diocésain du conseil épiscopal Justice et Paix, (organe chargée des relations entre le diocèse et les organes de l'Etat de la société civile et des autres religions), j'ai participé à plusieurs conférences sur les droits de l'homme organisées par le gouvernement, les ONG et les organisations internationales partenaires du Togo.

En matière des droits de la personne humaine, la société africaine en général a encore beaucoup à faire, car les croyances et les déterminismes sociaux sont encore très forts et écrasent souvent l'individu. Ajouté à cela des pouvoirs publics très peu respectueux des droits de l'homme, il y a de quoi s'inquiéter pour les droits des citoyens. Dieu merci que ces organisations nous aident à faire la promotion des droits humains.

L'auteur dit encore que « le développement intégral signifie sortir l'homme de l'individualisme narcissique pour faire émerger un être individuel certes, ayant des droits et des devoirs propres, s'autodéterminant pour développer une **relation de qualité envers les autres et envers Dieu.** » Les débats dans ces rencontres révèlent plutôt **l'idée de droits qui sacrent l'individualisme, l'isolement et le repli sur soi**, caractéristique d'un tout autre sens donné à la dignité humaine par ces promoteurs des droits de l'homme. Alors la question est celle-ci : quels droits pour une dignité intégrale de la personne humaine ? C'est la préoccupation à laquelle j'ai voulu répondre par ce sujet que j'ai intitulé : « **Dignité humaine dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : Quelle dignité et quels droits pour un développement humain intégral à la lumière du personnalisme de Jacques Maritain et de Jean Paul II ?** » Je l'ai traité en trois chapitres.

Le premier chapitre est intitulé « Dignité humaine comme fondement de la DUDH : divergence idéologique » En effet, c'est une évidence aujourd'hui que la DUDH est devenue un éthos mondial, seule référence morale pour guider l'agir humain. Certains la qualifient de "religion civile, ou religion de l'humanité, ou religion séculière mondiale." L'analyse du processus de sa rédaction et de son adoption révèle qu'elle a été fondée sur des idéologies anthropocentriques et athéistes, qui font de l'homme en tant qu'individu, une valeur moderne

cardinale. De ce fait, la DUDH tend à imposer un culte des libertés individualistes qui conduit à un « isolement mortifère » et au nom du droit à la vie privée, le principe de la tolérance s'érige en dogme qu'on ne peut transgresser sans s'exposer à la vindicte générale.

Certes, une telle Déclaration était rendue nécessaire après les horreurs perpétrées par les régimes totalitaires durant la deuxième guerre mondiale afin de protéger les individus d'éventuelles violations de leurs droits, y compris par des pouvoirs même légitimes. D'où la nécessité de fonder les droits sur une valeur qui les rendrait universelle. C'est sur la dignité humaine qu'ils ont été fondés, car tous sont d'accords que la dignité est inhérente à la nature humaine.

Mais trouver une définition commune à cette dignité devenait impossible vu les divergences idéologiques. (Chinois, Russes, occidentaux et dans le camp des occidentaux, il y a le christianisme et l'athéisme). Alors que le christianisme la fonde sur la nature transcendante de la personne, l'idéologie athée la fonde sur la raison humaine et la rend de ce fait proportionnelle à la capacité intellectuelle de l'individu. Le problème c'est que cette conception est plutôt proche du marxisme et du communisme chinois. C'est donc malheureusement cette idéologie qui l'a emporté. Ainsi les droits humains, fondés sur la raison humaine sont des droits d'un être qui n'a de référence que lui-même, dont les valeurs sont celles qu'il s'est données et qui correspondent à ses désirs. Et pour réaliser l'aspiration légitime d'infini qui habite son cœur, il n'a trouvé d'autres voies de dépassement que lui-même. C'est pourquoi il cherche à repousser à l'infini ses limites dans le transhumanisme et le transgenre, sous prétexte d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre les inégalités.

Le résultat, c'est une société régie par l'absence de valeurs et de points communs, un consumérisme généralisé porté par l'individualisme et l'hédonisme, une société de plus en plus fragmentée, en mal d'une vision collective, qui n'a de valeur que l'expression de la liberté individualiste : « touche pas à ma liberté. » D'où des expressions comme “c'est mon choix,” “c'est ma vie,” “c'est mon corps” etc.

Mais comment est-on arrivé là et comment y remédier ? C'est ce que tente d'expliquer Jacques Maritain. Ce sera le deuxième chapitre du travail intitulé « Jacques Maritain et les droits de l'homme, personnalisme communautaire comme fondement de la DUDH. »

Le choix du philosophe Jacques MARITAIN pour aborder la question des droits de l'homme dans la perspective philosophique nous semble justifié par la thématique des droits de la personne et de sa dignité qui traverse toute sa réflexion philosophique et par le fait qu'il fut l'un des consultants de l'Unesco pour la rédaction de la déclaration.¹ De plus, selon René MOUGEL, J. MARITAIN est l'un des principaux "artisans", "figure emblématique," et une "référence" dans la « transformation profonde des mentalités et des représentations, impliquant un nouveau regard ecclésial et une adhésion des catholiques aux droits de l'homme. » Son influence a été grande, que ce soit avant, pendant et après l'adoption de la DUDH. La défense de la personne humaine, sa dignité et ses droits a été le travail qui correspond le mieux (selon Maritain lui-même) à sa vocation de chrétien et de philosophe, durant la crise humaniste de la première moitié du XXème siècle. « Les réponses que la communauté internationale a voulu donner à cette crise en rédigeant et en adoptant la DUDH ont été anticipées par le philosophe J. MARITAIN.² »

J. Maritain voit dans cette situation la suite logique du développement des philosophies de lumières. Il pense que la crise de l'humanisme qui a atteint son paroxysme dans la première moitié du XXème siècle avec les deux guerres et leur conséquence, a son origine dans le problème de la définition de l'homme et de sa position concrète devant Dieu et devant sa destinée. Ceci est l'œuvre de la philosophie des Lumières (18è). L'homme, dit-il, dans la pensée médiévale était "une personne" c'est-à-dire « un univers de nature spirituelle doué de liberté de choix », liberté au cœur de laquelle Dieu habite tout en la respectant. Cet homme vivait comme marqué d'une double blessure : blessure de Dieu par l'amour et blessure du diable par la concupiscence ; si bien qu'il est traversé par une double sollicitation : le péché et l'amour. « C'est un être à la fois naturel et surnaturel³. »

Cette notion de l'homme a suivi une transformation depuis la renaissance en passant d'un humanisme sacré et transcendant à un humanisme émancipé de toute métaphysique de la transcendance. L'homme s'est hissé au sommet de la hiérarchie de toutes les réalités.

Cet humanisme anthropocentrique a dressé l'image d'un « homme puissant, dans le cadre

¹ J. MARITAIN, « Sur la philosophie des droits de l'homme, réponse à l'enquête de l'Unesco, juin 1947, » in *Christianisme et démocratie, suivi des droits de l'homme*, Paris, Desclée, 2005.

² René MOUGEL, « Jacques Maritain et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », in *Cahier Jacques Maritain*, n° 61, déc. 2010. p. 67.

³ J. MARITAIN, *Humanisme intégral*, in *Œuvres Complètes*, (O.C.) Edition publiée par le Cercle d'Etudes Jacques et Raïssa Maritain, Paris, Saint Paul, 1988, t. VI. p. 309.

d'un immanentisme absolu, débarrassé du Dieu ancien, remplacé par un nouveau dieu et une nouvelle religion : le rationalisme athée avec le matérialisme dialectique comme dogme.

Il propose à la place de cet humanisme anthropocentrique, un humanisme qu'il qualifie d'intégral qui est une réalité nouvelle et qui répond au climat historique de l'époque moderne. Cela se réalise par une élaboration d'une constitution des droits inviolables de la personne humaine, et la construction d'une société humaniste, personnaliste, pluraliste et communautaire, le tout d'inspiration chrétienne. Il propose de donner à ces droits un fondement philosophique.

J. Maritain aspire à rendre à la société sa vocation essentielle : la dignité intégrale des personnes humaines, définies comme des "touts" indépendants dont la fin dernière est surnaturelle. Il cherche à rendre compte du statut conjugué de la personne humaine comme individu et comme personne. La personne humaine en tant que "tout" est certes un absolu, mais pas l'Absolu. C'est par l'Absolu, qu'il accomplit sa personnalité. Il est ouvert par nature, à ses semblables et à des réalités supérieures. Il est donc comme le dit Aristote un animal politique, et il demande une vie politique.

Par conséquent, les droits d'une personne sont des droits d'un être dont la nature est individuelle et personnelle c.à.d. relationnelle. Ces droits même inaliénables ne peuvent être des droits absolus. Car ils sont des droits d'une personne comme tout d'un tout. Et dans ce sens, ils visent non seulement le bien intégral de la personne, mais aussi le bien commun de la communauté. C'est pourquoi ces droits font ipso facto appel à des devoirs corrélatifs, dont le premier et le plus fondamental est celui de la vie (œuvre commune de tous c'est la vie) du Bien, entendu comme bien suprême qui est la communion interpersonnelle, indispensable à la communion avec le Créateur. Un droit qui ne protège pas la vie, et qui ne conduit pas à Dieu ne peut pas par nature être considéré comme un droit de l'homme. La voie pour y parvenir c'est la charité. Or parler de charité c'est faire appel aux valeurs comme : vérité, justice, égalité, fraternité et liberté. C'est par elles que les hommes peuvent réaliser la communion et la perfection de leur être.

Jean Paul II, l'un des plus grands défenseurs de la dignité humaine abonde dans le même sens dans son personnalisme. J'en viens là au dernier chapitre intitulé « Jean Paul II et les droits humains, humanisme intégré pour un développement humain intégrale. »

JP II pense aussi comme Maritain que le mal du XXème siècle est profondément enraciné dans la pensée philosophique européenne depuis l'époque des Lumières qui a fait de "l'ens cogitans" la valeur suprême, réduisant Dieu au contenu de la conscience humaine. L'homme est resté seul : seul comme créateur de sa propre histoire et de sa civilisation. Et s'il peut décider par lui-même sans Dieu de ce qui est bon et de ce qui est mauvais, c'est qu'il peut aussi disposer qu'un groupe d'homme soit anéanti.

Et tout ceci a été rendu possible parce que bien plus tôt, Martin Luther a ouvert la porte des révolutions, en réduisant le contenu de la foi et des vérités révélées à la seule interprétation du sujet, supprimant de ce fait tout intermédiaire entre l'homme et Dieu. Des révolutions qui se sont suivies, on est arrivé à déclarer la mort de Dieu et faire de la raison humaine et de sa capacité la valeur suprême de l'être. Ainsi l'homme ne se reçoit plus du Créateur, il est ce qu'il pense, ou encore il est, parce qu'il pense. C'est sur cette logique du "je" pensant qu'est définie la dignité humaine sur laquelle se fonde les droits. Voilà pourquoi les droits de l'homme sont des droits d'un homme sans ou contre Dieu ; Dieu n'étant plus nécessaire, ou même perçu comme le grand ennemi de la liberté. Il faut pour cela déconstruire la civilisation traditionnelle bâtie sur des valeurs chrétiennes ; il faut déclarer la guerre aux religions monothéistes surtout le christianisme qui promeut ces valeurs et la remplacer par une autre religion : la laïcité.

Le paradoxe est très saisissant quand on sait que justice, liberté, fraternité et égalité revendiquées intempestivement par cette nouvelle religion constituent la trame de fond du message chrétien. On ne peut le comprendre que par le sens donné aux notions de liberté et d'égalité par les idéologues des droits de l'homme. Car pour eux, liberté s'exprime toujours en opposition à toutes limitations. Quant à l'égalité, elle est assimilée à l'uniformité, de sorte que toute distinction ou de sexe ou de rôle est perçue comme une discrimination.

Or la vraie liberté ne se déploie qu'en tension avec les déterminismes à la fois antécédents de la vérité et conséquents du bien véritable. Elle n'est pas indépendance pur et simple. Elle est **auto-dépendance ou autodétermination** qui implique la **dépendance par rapport à la vérité**. **C'est cette vérité qui indique la dynamique de l'accomplissement ou de la non accomplissement de la personne. Et la vérité de ce fait détermine la limite de l'autonomie.** C'est pourquoi le pape insiste sur le fait que c'est la vérité qui rend l'homme libre. Autrement, sa liberté serait aliénée à l'erreur ou à des biens éphémères. Voilà pourquoi

il propose que l'intelligence de l'homme soit formée et éduquée au sens de la Vérité et du Bien. Il y a beaucoup qui se trompent par ignorance.

Or le Christ est la Vérité. C'est donc en Lui que la liberté finie de l'homme peut s'épanouir et atteindre l'infini. C'est pourquoi pour JEAN PAUL II, « le but ultime de l'homme est de se tourner vers le Christ et de trouver en lui le plein accomplissement de sa dignité d'homme. » Le Christ révèle donc l'homme à lui-même⁴. Il est l'amour qui transfigure et élève jusqu'à la communion divine. Son amour qui est répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint (cf. Rm 5, 8) nous rend capables de vaincre les tendances égoïstes de notre nature blessée par le péché pour ouvrir notre "moi-je" au "tu-nous" de la communauté et du cosmos pour faire de notre maison commune un lieu pour exister et agir en commun et un lieu d'adoration du Créateur. C'est ce qui peut garantir un droit de l'avenir et un droit à l'avenir à tous.

En définitif, de mon analyse, les droits de l'homme sont loin de promouvoir le développement humain intégral. Ils sont instrumentalisés par les idéologies athées dans leur politiques antifamiliale, antinataliste et anti-chrétienne.

En soixante-dix ans, la DUDH a infléchi une large palette des comportements aux conséquences anthropologiques et sociologiques incalculables que nous commençons à peine à entrevoir. Mais le plus inquiétant, c'est la constitution intime de la nature humaine qu'elle tente de remodeler pour déconstruire l'ordre naturel et faire de l'individu un être suprême aux pouvoirs illimités, « qui ne reconnaît rien comme certain et ne retient comme critère ultime que son propre ego et ses propres désirs⁵. » Ainsi la DUDH est devenue un instrument au service des désirs égoïstes, individualistes et hégémoniques. C'est du moins ce que l'on est tenté de dire quand on voit comment certaines puissances, – avec une hypocrisie à peine voilée – se servant de la DUDH justifient des actions injustes de nature purement hégémonique ou économique. Comment penser autrement en voyant que les mêmes qui dénoncent les "méchants" Russes, Iraniens, Syriens ou Chinois pour leur supposées violation des droits humains, n'hésitent pas à considérer l'Arabie Saoudite comme une alliée ? Or celle-ci est une « théocratie absolue, adepte des châtiments les plus barbares, qui proscriit tous les cultes à l'exception de l'islam, qui a écrasé

⁴ GS n°22

⁵ Joseph RATZINGER, homélie dans la basilique vaticane le 18 avril 2005, in BENOIT XVI Cardinal Robert SARAH, *Des Profondeurs de nos cœurs*, Paris, Fayard, 2020, p. 9.

dans le sang la révolution au Bahreïn, qui a multiplié les atrocités au Yémen et qui finance le terrorisme islamique⁶. »

La politique des droits de l'homme n'est pas nécessairement une politique du développement intégral humain, comme le reconnaît l'ancien juge de la cour européenne Bostjan ZUPANCIC, pour qui la DUDH est une « nébulosité qui sert bien parce qu'ils peuvent ainsi, dans leur propagande, projeter sur l'écran des droits de l'homme tout ce qu'ils considèrent comme politiquement utile⁷. » L'humanisme triomphant que nous connaissons aujourd'hui est en effet profondément anthropocentrique, puisqu'il s'organise autour des valeurs qui ne prennent sens que pour l'homme individuel et sujet autonome.

Dans ces conditions, l'Eglise réaffirme la vérité de l'homme à qui le Christ Rédempteur rend sa vraie liberté et sa dignité intégrale. Celui qui se laisse conduire par son Esprit de vérité, entrera dans une dynamique de libération et parviendra à :

- « L'affermissement de son jugement, sur ce qu'il vit et est appelé à vivre, condition indispensable de la liberté intérieure, au milieu du monde où les aveugles guident les aveugles,
- Une meilleure perception de ce qu'il peut apporter à notre société et de ce qui mérite qu'on se dépense pour elle, (tout est utile mais tout n'édifie pas) à l'heure où l'on a moins besoin de l'action que de déterminer quelles actions servent le bien commun et la justice,
- Une plus grande proximité avec le Christ Rédempteur, et par voie de conséquence la découverte du chemin de l'espérance qui affranchit du marasme ambiant, qui restaure l'amour du prochain et qui fait désirer Dieu⁸. »

La personne humaine a certes des droits inaliénables. La promotion de ces droits est d'ailleurs une requête de l'Evangile. Les prophètes de l'AT et du NT proclament que le culte du vrai Dieu consiste en la défense des droits du pauvre, de la veuve, des orphelins, de l'émigré, c'est-à-dire de tous ceux qui ne sont pas en état de se défendre eux-mêmes (embryon y compris). Ils sont par contre sévères dans leur condamnation contre les oppresseurs et les dépravés, les cupides,

⁶ R. FIEVET, *La civilisation des droits de l'homme ou le règne du néant*, p. 372.

⁷ B. ZUPANCIC, in [G. PUPPINCK](https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/comment-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-sest-muee-en-tribunal-politique-113626), « Comment la Cour européenne des droits de l'homme s'est muée en tribunal politique ? », in <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/comment-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-sest-muee-en-tribunal-politique-113626>.

⁸ Fr. Emmanuel PERRIER, op, in B. de SAINT CHAMAS et F. SIMON, *Personne et société*, p. 22.

les injustes etc. Or l'on voit bien que les droits de l'homme ont été détournés de leur projet initial ? Il est de toute évidence qu'ils sont une idéologie, et bien plus, une religion. « Les droits de l'homme ne sont plus seulement une idéologie, ils sont devenus une religion. Dans quel but ? Évidemment, pour justifier n'importe quoi⁹. » B. ZUPANCIC n'aurait-il pas raison de le dire ? Car, si l'on en croit un documentaire mis en ligne le 02 juin 2017, il existerait, trônant fièrement dans le temple la Fayette du Grand Orient à Paris, une copie de la DUDH dont l'obédience s'estime l'initiateur (et des législations qui en découlent). En plus, le Delta lumineux (l'œil dans le triangle au-dessus de la DUDH) serait un emblème maçonnique. Preuve que la DUDH serait une de leurs œuvres. Toujours selon le même documentaire, il existerait au parlement Français une association dénommée « la Fraternelle » qui regroupe les députés francs-maçons de toutes obédiences et de tous bords politiques, dont le but est de soutenir toutes les lois en faveur de la laïcité. Enfin, au dire même du grand maître du Grand Orient dans ce documentaire, « liberté, égalité et fraternité » serait une devise franc-maçonne. Ils estiment être les premiers champions de la laïcité depuis le 18^e siècle et ils en font un de leurs chevaux de bataille¹⁰.

En définitif, la racine des droits de l'homme, la plus ancienne, la plus profonde et la plus prégnante c'est Dieu, quand il décida de créer l'homme à son image et sa ressemblance. L'Écriture Sainte déclare que l'égalité entre les hommes est un droit inaliénable parce qu'ils sont créés à l'image de Dieu. Dieu fait don à l'homme de la liberté en le laissant à son propre conseil. Il ne s'impose ni n'impose pas à l'homme sa volonté. Il propose et fait connaître pour susciter l'adhésion et le choix libre. Il est celui qui respecte le mieux la liberté humaine. C'est pourquoi le pape réaffirme la vérité de l'homme à qui le Christ Rédempteur rend sa vraie liberté et sa dignité intégrale. Le Christ est donc la Vérité qui rends vraiment libres et qui garantit à l'homme ses droits et sa dignité intégrale.

L'Eglise, à la suite de son Seigneur, s'est engagée dans la lutte contre le Mal et pour la dignité intégrale de la personne humaine. Elle continue d'affirmer que les droits sont inaliénables à l'Homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Le pape JEAN PAUL II écrit dans sa première encyclique *Redemptor hominis* :

⁹ B. ZUPANCIC, in G. PUPPINCK, « Comment la Cour européenne des droits de l'homme s'est muée en tribunal politique ? », <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/lincorrect/comment-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme-sest-muee-en-tribunal-politique-113626>.

¹⁰ cf. *Franc-maçon au cœur de la République*, <https://youtu.be/hl5JsMGFRzQ>, 20 janv. 2020.

« L'homme, dans toute la vérité de sa vie, dans sa conscience, dans sa continuelle inclination au péché et en même temps dans sa continuelle aspiration à la vérité, au bien, au beau, à la justice, à l'amour, [...], sollicité de tant de façon et sans cesse contraint de choisir et de renoncer, qui accomplit souvent ce qu'il ne veut pas et n'accomplit pas ce qu'il veut, [...] cet homme est la route de l'Eglise¹¹. »

Pour finir, dans ce contexte d'individualisme hédonique et d'agnosticisme, œuvre de la politique des droits de l'homme, il me semble très important surtout pour nos jeunes Eglises en Afrique de penser un programme de catéchèse sur fond de rapport entre les droits humains le développement personnel chrétien. Je pense que le développement intégral chrétien est la réponse à cette politique des droits de l'homme, à condition que les chrétiens et tout homme de bonne volonté comprenne que l'homme n'est pas seulement un être de droits mais aussi un être relationnel, tourné vers les autres et surtout vers le Créateur.

¹¹ JEAN PAUL II, *Redemptor Hominis*, n° 14.